

**Direction Générale
Territoire Proximité Déchets Sécurité
Pôle Loire Chézine**

Décision n° 2024 - 449

Objet : Couëron – rue Jean Bart – Classement des parcelles cadastrées section BM 544 – 546 – 547 – 549 – 550 – 552 – 553 – 562 – 569 – 571 – 575 – 577 – 579 -

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'acte reçu par Maître Nicolas BRETECHER, notaire à Saint-Herblain, les 26 février et 29 mars 2004 publié au service de la publicité foncière de Saint-Nazaire 1^{er} bureau le 5 mai 2004, volume 2004P numéro 3928, contenant cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée BM 544 située rue Jean Bart sur la commune de Couëron, d'une superficie de 70 m², par Monsieur et Madame Michel GANDONNIERE au profit de Nantes Métropole,

Vu l'acte reçu par Maître Nicolas BRETECHER, notaire à Saint-Herblain, les 25 février et 29 mars 2004 publié au service de la publicité foncière de Saint-Nazaire 1^{er} bureau le 5 mai 2004, volume 2004P numéro 3930, contenant cession à titre gratuit des parcelles cadastrées BM 546 et 547 situées rue Jean Bart sur la commune de Couëron, d'une superficie totale de 250 m², par Monsieur et Madame Gilles ARNAUD au profit de Nantes Métropole,

Vu l'acte reçu par Maître Nicolas BRETECHER, notaire à Saint-Herblain, le 29 mars 2004 publié au service de la publicité foncière de Saint-Nazaire 1^{er} bureau le 5 mai 2004, volume 2004P numéro 3926, contenant cession à titre gratuit des parcelles cadastrées BM 549 et 550 situées rue Jean Bart sur la

commune de Couëron, d'une superficie totale de 355 m², par Monsieur et Madame Liberto MARUGAN au profit de Nantes Métropole,

Vu l'acte reçu par Maître Nicolas BRETECHER, notaire à Saint-Herblain, le 18 avril 2007, publié au service de la publicité foncière de Saint-Nazaire 1^{er} bureau le 3 mai 2007, volume 2007P numéro 3777, contenant cession à titre gratuit des parcelles cadastrées BM 552 et 553 situées rue Jean Bart sur la commune de Couëron, d'une superficie totale de 253 m², par Monsieur et Madame Jean GUERIN au profit de Nantes Métropole,

Vu l'acte reçu par Maître Nicolas BRETECHER, notaire à Saint-Herblain, le 28 novembre 2007 publié au service de la publicité foncière de Saint-Nazaire 1^{er} bureau le 21 décembre 2007, volume 2007P numéro 11057, contenant vente de la parcelle cadastrée section BM 562 située rue Jean Bart sur la commune de Couëron, d'une superficie de 17 m², par l'Établissement Public Industriel et Commercial RESEAU FERRE DE FRANCE au profit de Nantes Métropole,

Vu l'acte reçu par Maître Nicolas BRETECHER, notaire à Saint-Herblain, le 18 avril 2007 publié au service de la publicité foncière de Saint-Nazaire 1^{er} bureau le 3 mai 2007, volume 2007P numéro 3798, contenant cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée section BM 569 située rue Jean Bart sur la commune de Couëron, d'une superficie de 16 m², par Madame Marie TAHET, née RIOU au profit de Nantes Métropole,

Vu l'acte reçu par Maître Nicolas BRETECHER, notaire à Saint-Herblain, le 22 novembre 2004 publié au service de la publicité foncière de Saint-Nazaire 1^{er} bureau le 9 décembre 2004, volume 2004P numéro 10680, contenant cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée BM 571 située rue Jean Bart sur la commune de Couëron, d'une superficie de 1 m², par Madame Christèle VAUGEOIS au profit de Nantes Métropole,

Vu l'acte reçu par Maître Nicolas BRETECHER, notaire à Saint-Herblain, le 18 mai 2004 publié au service de la publicité foncière de Saint-Nazaire 1^{er} bureau le 17 juin 2004, volume 2004P numéro 5271, contenant cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée BM 575 située rue Jean Bart sur la commune de Couëron, d'une superficie de 76 m² par les conjoints GOUIN au profit de Nantes Métropole,

Vu l'acte reçu par Maître Nicolas BRETECHER, notaire à Saint-Herblain, le 18 avril 2007 publié au service de la publicité foncière de Saint-Nazaire 1^{er} bureau le 3 mai 2007, volume 2007P numéro 3787, contenant cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée BM 577 située rue Jean Bart sur la commune de Couëron, d'une superficie de 49 m², par Monsieur et Madame Jean ETOURNEAU au profit de Nantes Métropole,

Vu l'acte reçu par Maître Nicolas BRETECHER, notaire à Saint-Herblain, le 29 mars 2004 publié au service de la publicité foncière de Saint-Nazaire 1^{er} bureau le 5 mai 2004, volume 2004P numéro 3922, contenant cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée BM 579 située rue Jean Bart sur la commune de Couëron, d'une superficie de 2 m² par Monsieur Eric PAUL au profit de Nantes Métropole,

Considérant que ces parcelles d'une superficie totale de 1 089 m² affectées à l'usage direct du public en l'état de voirie doivent être intégrées au domaine public.

Décide

Article 1. De procéder au classement dans le domaine public de voirie métropolitain les parcelles cadastrées BM 544, 546, 547, 549, 550, 552, 553, 562, 569, 571, 575, 577, 579 d'une superficie totale de 1 089 m², sises rue Jean Bart sur la commune de Couëron,

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :
27 MAI 2024

Fait à Nantes, le **24 MAI 2024**

Pour la Présidente
Le Vice-président délégué

Michel Lucas



Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240524-2024_449DEC-AU
Date de télétransmission : 27/05/2024
Date de réception préfecture : 27/05/2024